



GUIDE POUR LES COMITÉS LOCAUX D'ANIMATION

Un guide pour les bénévoles passionnés
par la Guyane et son développement local
et durable, et qui souhaitent avoir un
impact sur leurs cercles familiaux, amicaux
et professionnels !

Bienvenue !

Le guide Comité local d'animation Kwak a été conçu pour les bénévoles passionné.e.s par la Guyane, et souhaitant s'investir pour son développement local et durable à travers l'action de l'association Kwak Lagwiyan.

Nous sommes à la recherche de bénévoles engagé.e.s en faveur de la Guyane et prêt.e.s à lancer des initiatives auprès de leurs familles, leurs amis, leurs collègues afin de faire connaître et de soutenir l'action de Kwak Lagwiyan.

Dans ce guide, vous trouverez des informations sur l'association, sur le rôle des bénévoles des comités locaux d'animation et comment vous serez accompagné.e.s par l'association Kwak Lagwiyan dans cette voie. Nous avons également inclus des outils et des documents types que nous utilisons pour développer le réseau Kwak.

Faire partie d'un comité local d'animation de Kwak Lagwiyan suppose que vous compreniez le mode d'action et que vous adhériez aux valeurs de l'association. A ce titre, la charte de l'association sera présentée dans ce document.

Au nom de toute l'équipe de Kwak Lagwiyan, nous vous remercions pour l'intérêt porté à la monnaie locale de Guyane et nous vous souhaitons la bienvenue parmi nous !

Nous sommes encore une petite association, et chaque soutien, chaque don compte pour que nous continuions à grandir et à développer notre monnaie.

Au plaisir de collaborer avec vous !

Salutations sincères,

Meryll Martin
Président

Meryll Martin

Sarinah Asselas
Co-fondatrice

Sarinah Asselas

A propos

Kwak Lagwiyan est une association Loi 1901 dédiée à la promotion et à la gestion du Kwak, la monnaie locale complémentaire et citoyenne de Guyane. Elle a été fondée en mars 2015 suite au constat de l'impact des monnaies locales complémentaires dans les pays en développement tel que notre voisin brésilien. L'association est enregistrée sous le numéro W9C1003431, son numéro de SIRET est le 811 737 535 00013.

L'équipe a alors rencontré plusieurs acteurs français et internationaux, et a imaginé un modèle unique de monnaie locale complémentaire adapté au contexte guyanais.

Symbole fort de la culture, de l'unité et de la solidarité guyanaises, « Kwak » est le nom choisi par l'Association « Kwak Lagwiyan » pour la monnaie complémentaire, locale et solidaire de la Guyane. En effet, le manioc, culture spécifique du continent américain, constituait une des bases de l'alimentation précolombienne. Le couac, communément appelé « Kwak » en Guyane (Kwaka en Nduka, ou encore Kuwaki en Kali'na notamment), en est un produit. Sa confection nécessite un savoir-faire précis et un outillage spécifique qui a su se transmettre entre les guyanais. Produit et consommé localement, le « Kwak » occupe une place de choix dans le patrimoine culturel guyanais. Mais il ne s'arrête pas à nos frontières et est consommé sur l'ensemble du plateau des Guyanes, rappelant ainsi l'appartenance de la Guyane à une réalité territoriale bien plus vaste.

Grâce à une équipe passionnée et déterminée, l'association a relevé le défi de lancer la monnaie de Guyane en mars 2018.



Des membres de l'association lors du Trophée des associations organisé par l'Aprosep en 2017
(de gauche à droite : Meryll, Sarinah, Camille, Françoise)

Notre vision

Avec le Kwak, nous souhaitons favoriser la croissance inclusive du territoire guyanais en proposant un réseau de confiance pour les échanges de biens et de services.

La croissance inclusive est un concept participatif qui permet à la population de contribuer à la croissance économique et d'en bénéficier.

Ainsi, chacun peut devenir acteur du développement et de la valorisation durable de nos richesses (intellectuelles, culturelles, agricoles, environnementales...), créant ainsi de l'emploi pérenne, un marché intérieur dynamique et fiable, et de meilleures conditions de vie sur le territoire.

Les défis à relever en Guyane sont immenses. Le Kwak seul ne peut tout régler mais nous croyons que cette initiative citoyenne peut faire une différence et inspirer d'autres projets en faveur de cette vision.

Nos missions

- Mettre à disposition et gérer le Kwak, la monnaie de Guyane
- Favoriser la création d'un réseau d'échanges de biens et de services entre personnes partageant notre vision
- Sensibiliser les forces vives du territoire sur leurs contributions possibles pour répondre aux défis de la croissance inclusive

La problématique : les défis du développement territorial en Guyane

Près de 22% de la population serait au chômage dont 46% de jeunes de moins de 25 ans. Par ailleurs, un tiers de la population vit sous le seuil de pauvreté (soit environ 420€/mois) et 13 à 20% de la population n'a pas accès à l'eau et à l'électricité.

Avec une population qui a quadruplé en 40 ans et qui pourrait doubler d'ici 2040, il est urgent d'adresser simultanément les besoins actuels et futures en matière de logements décents, de santé, d'éducation et de création d'emplois notamment. Du point de vue de la balance commerciale, la Guyane importe 10 fois plus qu'elle n'exporte, y compris pour nourrir la population.

La Guyane possède pourtant des ressources naturelles indéniables. Sa population jeune et son ouverture sur le monde via l'Europe, la Caraïbe et l'Amérique latine devraient permettre de répondre de façon originale et durable aux défis qu'elle rencontre.



La Guyane française

Notre réponse : le Kwak

Une monnaie locale contribue à redéfinir l'économie à partir du territoire.

Tout d'abord, rappelons que la monnaie a été créée pour faciliter les échanges et estimer la valeur des échanges de biens et services qui s'effectuent chaque jour. La monnaie permet également de décaler dans le temps les échanges. On parle d'un rôle de "facilitateur de l'échange". Lorsque la monnaie est devenue "argent", elle a commencé à être convoitée pour elle-même, perdant alors son intérêt premier.

Les monnaies locales complémentaires sont des monnaies alternatives, utilisables en complémentarité de la monnaie nationale ou supranationale. Elles permettent de créer une transition dans notre façon d'appréhender nos achats, de re-localiser notre consommation, de re-matérialiser nos échanges et d'éviter la spéculation. Ces monnaies permettent à une plus grande partie de la richesse créée par le travail local de rester sur place au lieu d'être transférée ailleurs, d'où un effet bénéfique pour le développement de l'économie locale. En effet, l'usage de ces monnaies est limité à des territoires donnés et parmi les membres d'un réseau. Ce dernier, de par son existence même, permet de mettre en lumière la production locale et de fidéliser une clientèle connue et sensibilisée.

"La monnaie locale contribue au développement local économique, social, culturel, écologique."

*Thierry Brugvin,
Docteur en sociologie auteur du
livre « Le commerce équitable et
éthique », L'Harmattan*



La vitrine du glacier Kindou à Cayenne

On paie en Kwak ! (1/5)

1 Kwak = 1 Euro

En France, la loi définit les monnaies locales complémentaires comme des coupons-billets, physiques ou numériques, qui permettent l'échange de biens et de services, sur un territoire délimité, entre membres d'une association. Dans le cas de la Guyane, ces coupons-billets sont appelés des Kwaks, et peuvent circuler sur l'ensemble du territoire, entre membres de l'association.

Le Kwak circule parallèlement à l'Euro avec un taux fixe : 1 Kwak = 1 Euro. Les coupons-billets sont protégés de la contrefaçon grâce à la technologie utilisée lors de leur fabrication.

Pour garantir à tout moment la valeur du Kwak, il convient de constituer un fonds de garantie correspondant à 100% de la valeur en euros de la monnaie complémentaire en circulation. Ce fonds comprend les euros reçus lors de l'achat de monnaie complémentaire ainsi que les éventuelles subventions apportées par les collectivités locales.

L'article 16 de la LOI no 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire établit la reconnaissance des monnaies locales et complémentaires ainsi :

Le chapitre Ier du titre Ier du livre III du code monétaire et financier est complété par une section 4 ainsi rédigée :

Section 4

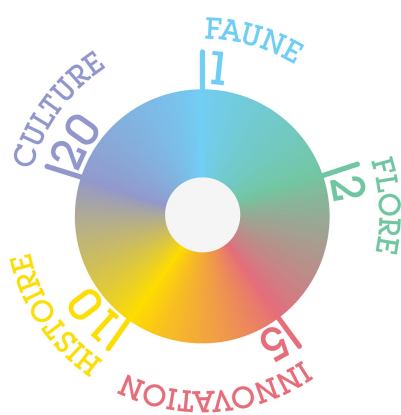
«Les titres de monnaies locales complémentaires»

«Art. L. 311-5. – Les titres de monnaies locales complémentaires peuvent être émis et gérés par une des personnes mentionnées à l'article 1er de la loi no 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire dont c'est l'unique objet social».

«Art. L. 311-6. – Les émetteurs et gestionnaires de titres de monnaies locales complémentaires sont soumis au titre Ier du livre V lorsque l'émission ou la gestion de ces titres relèvent des services bancaires de paiement mentionnés à l'article L. 311-1, ou au titre II du même livre lorsqu'elles relèvent des services de paiement au sens du II de l'article L. 314-1 ou de la monnaie électronique au sens de l'article L. 315-1.»

On paie en Kwak ! (2/5)

Les coupons-billets de Kwak et tous les éléments de l'identité visuelle de l'association ont été créés par l'artiste **Nicolas "SCIMO" Quillot**.



Symbolique des Kwaks

Chaque billet fait écho à un thème en lien avec la Guyane. Une couleur dominante symbolise ce thème.

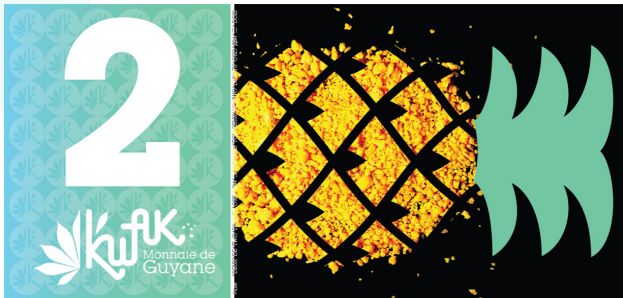
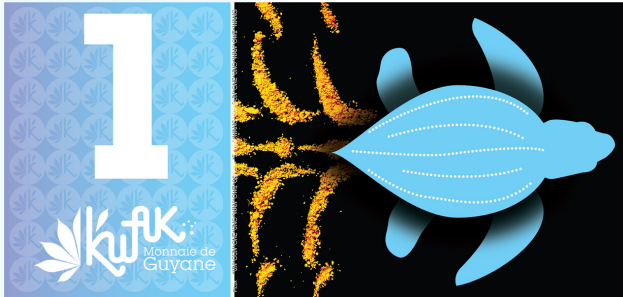
1 kwak : la faune (bleu) Tous les « bébés tortues » ne font pas les mêmes traces dans le sable. Saurez-vous reconnaître quelle tortue est représentée sur le billet de 1 kwak ? Il s'agit d'une petite tortue luth. La tortue luth est la plus grosse tortue marine du monde. L'association Kwata recense plus de 5000 pontes annuels sur nos plages, ce qui fait de la Guyane un des plus importants lieux de ponte de tortues marines.

2 kwak : la flore (vert) Ce billet traduit la volonté du Kwak de valoriser et si possible développer la production locale. Le billet de 5 kwaks apporte une coloration « tropicale », graphique et « tendance » à la collection. **5 kwak** : l'innovation (rouge) Vous ne reconnaissez pas cette fusée ? C'est peut-être parce que c'est la silhouette de la fusée Ariane 6 – dont la naissance est prévue pour 2020 – qui a inspiré ce dessin pour le billet de 5K.

10 kwak : l'histoire (jaune) A travers la pirogue, c'est la riche histoire des fleuves guyanais et de ses peuples – bushinenge, amérindiens, créoles,... – qui est mise en relief. Sur ce billet, trois éléments constitutifs de l'histoire et de la culture de la Guyane sont représentés : la pirogue et la pagaie traditionnelles ainsi que le katouri (le chapeau). Ce billet représente un piroguier. Pour la petite histoire, c'est le graphiste qui a servi de modèle pour la silhouette !

20 kwak : la culture (violet) L'art tembe est mis à l'honneur sur ce billet « spécial », de par sa valeur notamment. Symbolisant les rencontres, les liens, les échanges, le tembe rassemble et fait se rencontrer les différentes couleurs du kwak : rouge, jaune, bleu, violet et le jaune du kwak. Ce billet ponctue l'histoire racontée par les billets. Il est à l'image des autres billets mais surtout de la société guyanaise : riche, mélangée et optimiste pour l'avenir de notre Péyi.

On paie en Kwak ! (3/5)

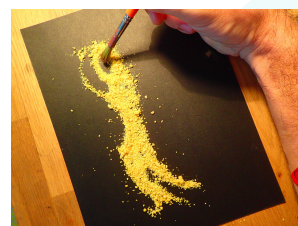
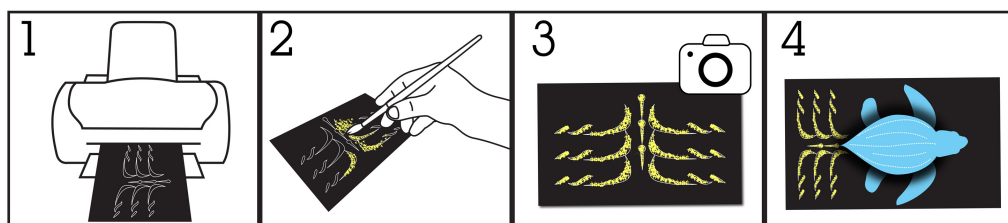


On paie en Kwak ! (4/5)

Au verso, les valeurs sont écrites dans différentes langues. Si le mot « couac » est souvent identique, les chiffres ont eux des sonorités et des écritures complètement différentes. C'est cette diversité et cette unité (par la couleur et la forme circulaire) que représentent les versos des billets. Parmi toutes les langues parlées en Guyane, onze ont été choisies : le Français, le Créole guyanais, l'Anglais, l'Aluku, le Wayana, le Russe, le Chinois, le Hmong, le Portugais, le Djuka. Pour les plus fins observateurs, ces valeurs apparaissent ailleurs sur le billet ...

Sur le recto, le filigrane séparant la partie colorée et le fond noir reprend ces valeurs traduites dans les onze langues. Ouvrez grand les yeux ! La valeur, en chiffre, est écrite à l'aide de couac sur un fond noir. Ce cercle noir et les cercles concentriques sont un rappel des ciels de case amérindiens.

Pour ajouter au caractère « unique » des billets, le choix a été fait de produire une typographie manuelle pour l'écriture des valeurs au verso. Comme pour les dessins au kwak du recto, ce travail avec le couac s'inspire des dessins -enfants- que l'on trace dans le sable sur nos plages. Ici, le tracé a été plus minutieux ! Voici la technique :



Secrets de fabrication des Kwaks par Nicolas "SCIMO" Quillot

1. Le dessin (ou l'écriture) est (re)dessiné sur ordinateur puis imprimé sur du papier noir.
2. A l'aide de pinceaux et de pinces, les zones sont remplies avec du couac.
3. L'image produite est prise en photo.
4. Enfin, sur ordinateur, on agence la photo avec les éléments graphiques.

Tous les billets utilisent le principe du « hors champ », c'est-à-dire que les images semblent « coupées » pour donner une impression de mouvement.

On paie en Kwak ! (5/5)

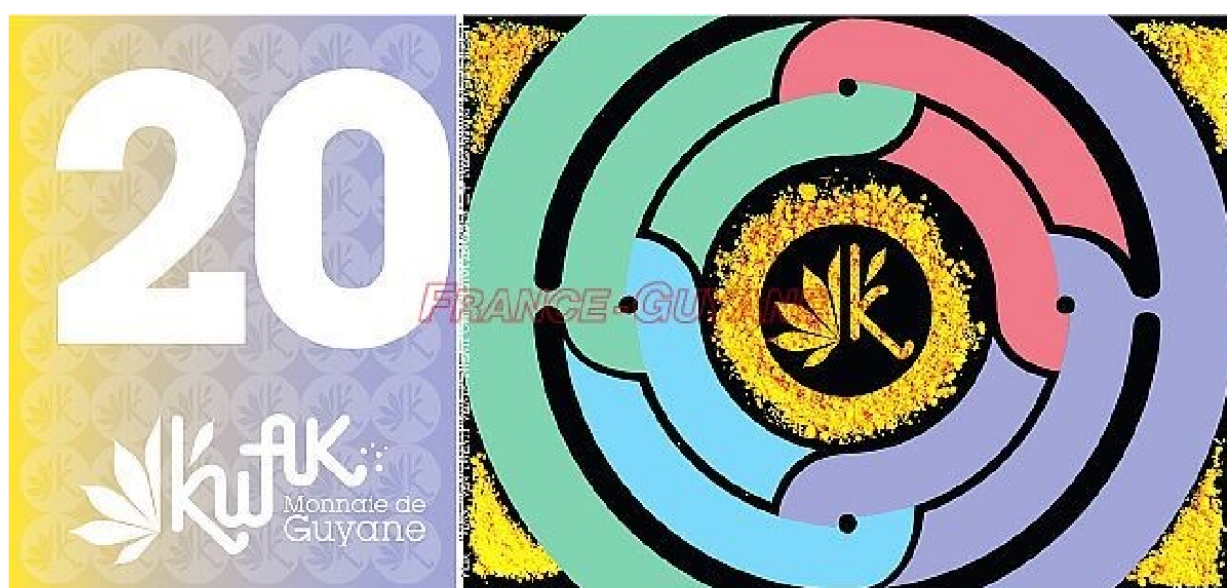


Actualité - A la Une

Les billets de Kwak sont prêts à circuler

Marine Jacques

Samedi 17 Mars 2018 - 16h49



Le billet de 20 kwaks, inspiré de l'art Tembè - (D.R)

Les billets de Kwak, la monnaie guyanaise créée par l'association Kwak lagwiyan, ont été imprimés. Il est désormais possible d'en faire usage chez les commerçants partenaires du réseau : 1 kwak = 1 euro.

Ce n'est plus un projet, c'est une réalité. Les billets de Kwak existent et peuvent dès à présent être utilisés comme moyen de paiement en Guyane. Le Kwak est une monnaie locale complémentaire conçue pour circuler et ainsi alimenter l'économie locale. Elle a été créée par une équipe de bénévoles soucieuse de favoriser le développement local et durable. Particuliers, commerçants, collectivités... tout le monde peut échanger quelques euros en kwaks et commencer à utiliser cette monnaie à condition d'adhérer à l'association **Kwak lagwiyan**. Il est notamment possible d'échanger des kwaks contre une pâtisserie ou un yaourt glacé chez des commerçants de l'avenue Léopold Héder et de la rue Justin Catayée à Cayenne. **Plus d'informations sur le graphisme des billets dans une prochaine édition de France-Guyane.**

Charte de l'association

La charte est téléchargeable en version à signer sur le site Internet : kwakguyane.fr.

Cette charte rappelle les objectifs de l'Association Kwak Lagwiyan et définit solennellement les droits et devoirs de ses adhérents.

Les adhérents à l'Association Kwak Lagwiyan considèrent que la Monnaie Locale, Complémentaire et Solidaire de la Guyane, le Kwak, est un outil de développement local au service des citoyens. Ils rappellent qu'une monnaie peut être porteuse de sens et de valeurs. Elle n'est pas une fin en soi. Son rôle est avant tout de faciliter les échanges entre citoyens.

Aussi, le Kwak a pour objectifs de :

- favoriser le développement d'une économie locale et durable qui répond aux besoins spécifiques de notre territoire et de ses habitants ;
- relocaliser l'économie en favorisant la redistribution de la richesse sur le territoire guyanais ;
- favoriser la production, la distribution et la consommation de produits locaux ;
- promouvoir des initiatives et projets locaux, qu'ils soient garants de savoirs traditionnels ou porteurs d'innovation respectueuse de notre territoire et de ses habitants.

Pour cela, les adhérents à l'Association Kwak Lagwiyan veillent à :

- utiliser le Kwak comme outil de changement de nos pratiques pour une consommation plus responsable et une sensibilisation des citoyens aux enjeux de l'économie et de la finance ;
- développer le réseau Kwak afin de favoriser la solidarité et la coopération entre commerces, entreprises, associations et producteurs locaux ;
- respecter les opinions de chacun; l'Association Kwak Lagwiyan étant une organisation citoyenne laïque, apolitique et libre de tout dogme.

Ainsi en souscrivant à cette charte, en tant que personne physique ou morale, je m'engage à promouvoir le développement et la pérennité du Kwak et à agir de mon mieux pour atteindre les objectifs précités.

Gouvernance

Le mode de gouvernance de l'association Kwak Lagwiyann est défini par ses statuts. Différentes instances sont prévues, avec chacune un rôle précis (voir schéma ci-dessous). L'objectif est d'assurer un fonctionnement démocratique et représentatif de l'ensemble des membres.

Assemblée générale

Vote la politique de l'association – élit pour 2 ans le conseil des collègues et le bureau - désigne les responsables des comités locaux d'animation

Conseil des collègues

Aussi appelé Conseil d'administration, il met en œuvre la politique définie par l'assemblée générale

Comités locaux d'animation

Mobilisent la population et les acteurs socio-économiques – coordonnent et animent les actions de l'association sur leur zone

Bureau

S'assure de la bonne gestion de l'association, fait le lien avec les salariés et des bénévoles

Comité d'éthique

Intervient en cas de conflits entre les membres du conseil des collègues, veille au respect des buts et de la charte de l'association

Rôle des comités locaux d'animation

C'est grâce aux comités locaux d'animation que le Kwak pourra rayonner et unir les guyanais sur l'ensemble du territoire, sans distinction de localisation. C'est un projet ambitieux mais si important pour la Guyane !

Les comités locaux doivent donc permettre de créer et de renforcer de nouveaux liens de solidarité entre les citoyens et les autres acteurs de la vie économique à travers un objet simple et concret : la monnaie. Derrière chaque acte d'achat quotidien avec des Kwaks, on trouve :

- une prise de conscience et une volonté affichée de favoriser le développement local,
- un engagement citoyen fort en faveur de la Guyane,
- une discussion citoyenne entre des habitants, des élus, des partenaires économiques pour agréer les nouveaux adhérents.

En tant que membres des comités locaux, vous serez en lien privilégié avec le bureau de l'association. Chaque action compte. Vous pouvez commencer par faire adhérer vos proches et vos commerçants de proximité. Vous pouvez également organiser ou participer aux événements de votre commune ou de votre quartier. C'est avec plaisir que nous vous soutiendrons avec les outils présentés ci-après et en relayant l'action sur les réseaux sociaux et sur le site internet de l'association.



Des bénévoles de l'association au festival Alternayana à Cayenne des 29 et 30 mars 2019

Agrandir le réseau Kwak (1/2)

Sans commerçants, autres professionnels et associations, le réseau Kwak n'aurait pas de raison d'être. En tant que membre d'un comité local d'animation, vous devrez les convaincre d'adhérer à l'association. Nous voulons vous présenter quelques arguments, que vous êtes libres d'utiliser ou non.

Tout d'abord, le professionnel qui adhère au Kwak acquiert le même avantage qu'un restaurateur qui accepte les tickets restaurants : l'assurance d'une clientèle fidèle. Les membres de l'association ont accès à l'annuaire des professionnels du réseau, ce qui leur permet de choisir préférentiellement ceux acceptant les Kwaks.

De plus, posséder des Kwak dans les caisses, c'est plus de sécurité vis-à-vis de la délinquance que nous connaissons actuellement. Les Kwaks ne sont utilisables qu'en Guyane et ils sont plus difficiles à copier que des euros. Enfin, seules les entreprises adhérentes à l'association peuvent recevoir des euros en échanges des Kwaks.

En termes de comptabilité et de déclarations sociales et fiscales, les professionnels ne déclarent que des euros, le Kwak étant un moyen de paiement, au même titre qu'un chèque, titre restaurant, chèque vacances, etc. Nous rappelons qu'1 Kwak = 1 Euro.



L'espace de co-working The Island
à Cayenne



La creperie Breizh-Kayenn sur le marché
de Rémire-Montjoly

Agrandir le réseau Kwak (2/2)

Voici quelques arguments que vous pouvez utiliser en fonction de vos cibles afin d'agrandir le réseau. Plus vous parlerez de vos convictions personnelles en faveur du développement local et durable de la Guyane et de votre choix de vous investir dans l'association Kwak Lagwiynn, et plus vous serez convaincant !

Pour les élus

Un élu qui aide au développement d'une monnaie locale peut revendiquer une action sociale, écologique et qui favorise les commerçants de son territoire.

Pour les collectivités

Les monnaies locales complémentaires sont un sujet d'actualité à l'heure où les collectivités gagnent de plus en plus en autonomie et doivent démontrer leurs capacités d'innovation dans un contexte économique sclérosé.

Le Kwak qui ne circulera qu'en Guyane viendra fluidifier les échanges et générer plus de richesse pour notre territoire : le Kwak ne s'évaporerait pas dans les marchés spéculatifs ou les financements non vertueux.

Pour les citoyens

Utiliser le Kwak c'est consommer de façon responsable, donc soutenir des producteurs de proximité, des petits artisans et des commerçants locaux et être utile à la communauté. Cela peut également être un moyen pour bénéficier d'avantages et d'offres promotionnelles réservées aux adhérents du réseau.

Des ressources à votre disposition

Lorsqu'un comité local d'animation se forme, le bureau de l'association s'assure que les membres du comité possèdent l'ensemble des informations nécessaires à la bonne marche de ses activités.

Par ailleurs, une adresse courriel de contact sous la forme *nomdecommune@kwakguyane.fr* peut être mis à la disposition du comité.

Un kit promotionnel est également mis à disposition pour toutes rencontres ou présentations de l'association. Ce kit est composé de macarons pour les professionnels, d'un formulaire d'adhésion type et d'autres objets promotionnels. Un kakemono peut être mis à disposition.

Des vidéos de présentation, ainsi que plusieurs de support de présentation, tels que des questions/réponses, l'histoire de l'association, ou encore l'annuaire des professionnels du réseau, sont disponibles sur le site internet de l'association : www.kwakguyane.fr.

Sachez enfin que l'association a contracté une assurance multirisque associative qui protège ses bénévoles lors de ces événements, dès lors qu'ils sont membres à jour de leur cotisation.

Le bureau reste à votre écoute au 06.94.31.34.14 ou par courriel à l'adresse contact@kwakguyane.fr.



Kakemono de l'association
Kwak Lagwiann

Le kakémono

Le kakemono a été imaginé et conçu par l'artiste **Nicolas "SCIMO" Quillot**.

Pour représenter l'association lors des foires, salons et autres rencontres, il est mis à disposition des comités locaux d'animation le kakemono présenté ci-contre, ainsi que divers objets promotionnels (dans la limite des stocks disponibles).



Echanges en Kwak lors de la fête des palmiers
à Régina les 24 et 25 mars 2018

Macaron pour les professionnels

Le macaron a été imaginé et conçu par l'artiste **Nicolas "SCIMO" Quillot**.

Lors d'une adhésion professionnelle à l'association, ce macaron est remis. Notez qu'il est possible que certains adhérents ne le possèdent pas encore, car le dispositif a été mis en place en 2019.

Ce macaron apportera aux visiteurs et clients la preuve que le professionnel a adhéré à l'association et qu'il est donc possible de régler ses achats en Kwak. C'est également pour le visiteur l'assurance d'un achat plus responsable, plus éthique et plus humain puisque le professionnel adhère à la charte de valeurs de l'association.

Plus les visiteurs et clients verront ces macarons, plus ils s'intéresseront au réseau.



Macaron pour les professionnels du réseau Kwak Lagwiyan

Charte graphique (1/4)

Le logo officiel de Kwak Lagwiyan, ainsi que les billets et dérivés ont été designé par l'excellent Scimo, gagnant du concours organisé en 2016.



Les pastilles ci-dessous peuvent être utilisées sur les réseaux sociaux. Veuillez noter qu'il est interdit d'utiliser d'autres couleurs de pastilles que celles présentées ici : il s'agit des mêmes couleurs utilisées que pour les feuilles du logotype.



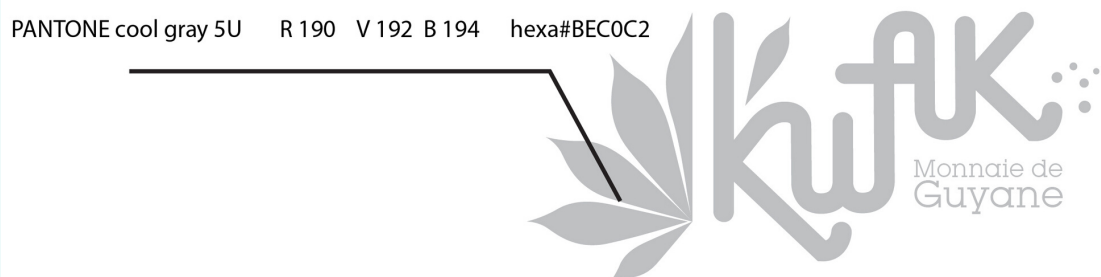
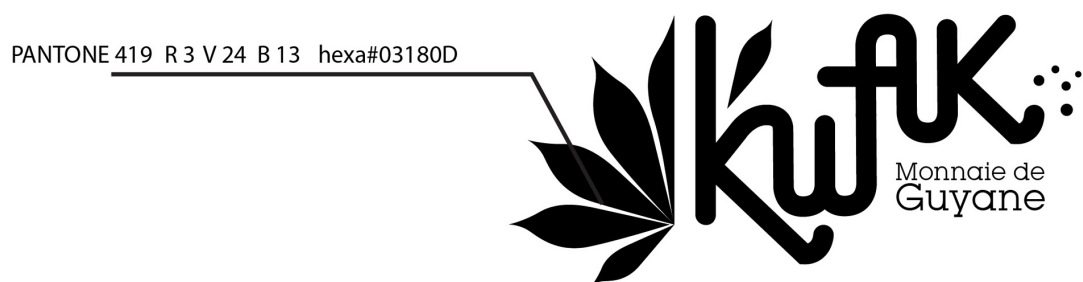
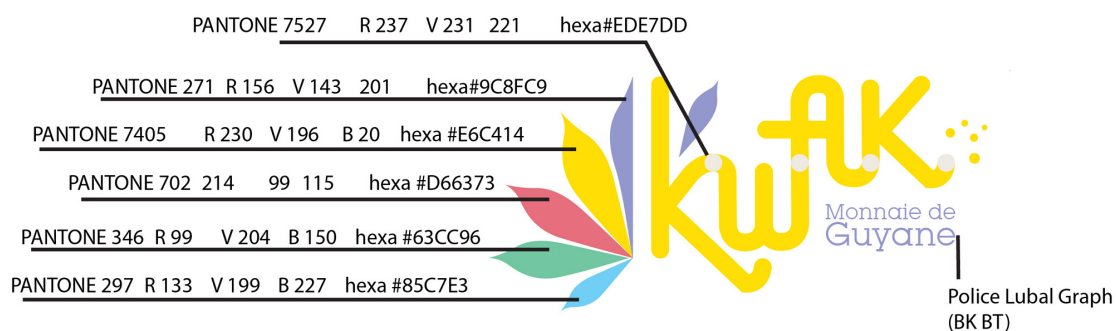
Charte graphique (2/4)

Le logo et les pastilles Kwak sont disponibles en noir et blanc. Vous pouvez les utiliser directement lorsque vous savez que vous ne pourrez pas imprimer en couleur notamment :



Charte graphique (3/4)

Les couleurs et polices de l'association sont les mêmes que celles des logos. Pour tout textes rédigés sur un ordinateur, les autres polices conseillées sont le Calibri et l'Aileron Regular.



Charte graphique (4/4)

Protéger et respecter l'identité visuelle du Kwak est primordial pour la crédibilité de l'ensemble du réseau. C'est pourquoi nous présentons ci-dessous des erreurs à ne pas commettre.



Il ne faut pas modifier l'homothétie du logotype pour ne pas le déformer.



Ne pas modifier les couleurs du logotype autre que celles précisées dans la charte (cf. p. 20).



Ne pas rogner le logotype.



Ne pas faire subir de rotation au logotype.



Il ne faut pas modifier l'homothétie versions pastilles pour ne pas les déformer.



Ne pas modifier les couleurs des versions pastilles autre que celles précisées dans la charte.



Ne pas rogner les pastilles en coupant l'image.



Ne pas faire subir de rotation aux pastilles.

Le logo ne doit jamais comporter un cadre de contour.



Modèles de lettres (1/2)

Solliciter une rencontre

N'hésitez pas à solliciter des rencontres avec des entreprises, des associations et pourquoi pas vos élus ! Nous nous tenons à votre disposition pour vous aider à organiser ces rencontres.

Chèr.e.s M./Mme

En tant que, nous vous savons sensible.s aux problématiques de la Guyane, et plus particulièrement de L'association Kwak Lagwiyan ainsi que ses comités locaux d'animation ont pour objectif de créer un réseau d'échanges, basé sur l'usage du Kwak, la monnaie de Guyane, afin de promouvoir le développement local et durable de notre territoire.

C'est pourquoi, nous vous sollicitons ce jour afin d'avoir l'opportunité de vous rencontrer et de vous expliquer le principe de cette monnaie locale, nos actions et comment vous pouvez contribuer très simplement à votre tour.

Pour suivre notre actualité, vous pouvez d'ors et déjà visiter notre site Internet à l'adresse suivante : www.kwakguyane.fr.

Sincères salutations,

[Signature]



Association Kwak Lagwiyan

Comité local d'animation de

Mail : nomdelacommune@kwakguyane.fr

Site web : www.kwakguyane.fr

Modèles de lettres (1/2)

Lettre de remerciement

N'hésitez pas à personnaliser la lettre de remerciement ! Plus elle le sera, plus elle sera appréciée, et plus les personnes seront motivées à adhérer à l'association et à soutenir notre action.

Chèr.e.s M./Mme

Nous tenions à vous remercier pour votre soutien à l'Association Kwak Lagwiyan ! Votre contribution est immensément appréciée et va permettre au Kwak de se développer et de tenir ses promesses pour le développement local et durable de la Guyane. Nous sommes encore une petite organisation, c'est pourquoi chaque geste compte !

Pour en savoir plus, et suivre notre actualité, vous pouvez visiter notre site internet à l'adresse suivante : www.kwakguyane.fr, et nous suivre sur les réseaux sociaux.

Merci beaucoup,

[Signature]



Association Kwak Lagwiyan
Comité local d'animation de
Mail : nomdelacommune@kwakguyane.fr
Site web : www.kwakguyane.fr

Modèle de délibération pour les conseils municipaux (1/3)

*DELIBERATION N°..... DE LA COMMUNE DE
RELATIVE A L'ADHESION A L'ASSOCIATION KWAK LAGWIYANN*

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

L'an, le à heures, le Conseil Municipal de la Mairie de, légalement convoqué le, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de délibérations de la Mairie de, sous la présidence de, Maire.

Présents :

Absents :

Excusés :

Par signature d'un accord de principe entre, Maire de la Commune de, et l'association Kwak Lagwiyan, datant du .../.../....., la Commune a décidé d'adhérer à l'association Kwak Lagwiyan, pour la mise en place et le développement du Kwak, la monnaie locale complémentaire de Guyane.

De par ses objectifs de création et de gestion d'une Monnaie Locale Complémentaire, le Kwak; de par son ambition de transformer l'économie locale et de renforcer la cohésion sociale, l'association Kwak Lagwiyan cherche à fédérer et à renforcer un réseau d'acteurs socio-économiques en Guyane autour de valeurs éthiques et apolitiques visant à valoriser l'économie locale ainsi que les hommes et les femmes qui y contribuent.

Objectif :

L'objectif de cette délibération est d'exprimer la volonté de la Commune de de prendre part au réseau de la Monnaie Locale Complémentaire, le Kwak, géré par l'Association Kwak Lagwiyan, en devenant membre de l'Association Kwak Lagwiyan, au titre de son adhésion en tant que Collectivité.

Modèle de délibération pour les conseils municipaux (2/3)

Valeurs :

L'adhérent veille à prendre connaissance et respecter les valeurs de l'association, présentes dans la charte de l'association :

- Utiliser le Kwak comme outil de changement de nos pratiques pour une consommation plus responsable et une sensibilisation des citoyens aux enjeux de l'économie et de la finance ;
- Développer le réseau Kwak afin de favoriser la solidarité et la coopération entre commerces, entreprises, associations et producteurs locaux ;
- Respecter les opinions de chacun - l'Association Kwak Lagwiyan étant une organisation citoyenne laïque, apolitique et libre de tout dogme.

Conditions Générales:

L'adhésion de la Commune en tant que Collectivité implique le respect de la Charte de valeurs (en annexe) de l'Association Kwak Lagwiyan.

L'adhésion en tant que Collectivité n'implique que la seule personne morale de la dite Collectivité.

L'adhésion donnera lieu à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une Convention d'Objectifs et de Moyens pluriannuelle entre la Commune et l'Association Kwak Lagwiyan.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément,

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire,

Vu la signature de l'accord de principe datant du/....../..... entre, Maire de, et l'association Kwak Lagwiyan,

Modèle de délibération pour les conseils municipaux (3/3)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité décide :

- D'adhérer à l'association "Kwak Lagwiyan",
- D'autoriser le Maire ou son représentant à représenter la commune au sein de cette association,
- D'acquitter la cotisation correspondant à cette adhésion, laquelle s'élève à 2 € par salarié de la Commune, soit un total de €.

Délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Autorisation de droits à l'image

Pour se conformer à la loi, les bénévoles de l'association doivent faire signer une autorisation de droits à l'image dès lors que des images ou vidéos montrant des individus sont enregistrées à des fins de communication.



Association Kwak Lagwiann

Je, soussigné(e), autorise sans réserve, l'association Kwak Lagwiann à disposer pleinement et irrévocablement des images fixes ou en mouvement me représentant ainsi que des éléments sonores dont je suis l'émetteur, réalisés ce jour.

Ces images et éléments sonores sont destinés à être présentés, en tout ou partie, sur le site internet www.kwakguyane.fr, ainsi que sur les différents supports de communication de l'association.

Cette autorisation gracieuse vaut pour le monde entier et sans limite de durée. Par la présente, je reconnais ne pas prétendre à une réparation d'un préjudice quel qu'il soit du fait de l'utilisation de mon image.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à, le

Lu et approuvé.e,

[Signature]

La gestion des adhésions et des dons

L'association utilise la plateforme sécurisée HelloAsso.com pour la gestion des adhésions et dons.

L'adhésion peut se faire très simplement via le site Internet de l'association, www.kwakguyane.fr. Il suffit de se laisser orienter sur la page d'accueil du site en fonction de son profil.



Page d'accueil du site Internet de l'association Kwak Lagwiyan

Il est également possible d'adhérer à l'association directement auprès d'un membre du bureau via un formulaire d'adhésion disponible sur notre site internet ou au siège de l'association. Dans ce cas précis, le règlement est effectué par chèque à l'ordre de l'association.

Encouragez l'adhésion pour 2 ans ! Les membres n'auront plus à s'en inquiéter tous les ans.

Les tarifs sont les suivants (à multiplier par 2 pour 2 ans) :

- A titre personnel pour 1 an --> 15€
- A titre professionnel pour 1 an :
 - de 0 à 15 salariés --> 20€
 - de 16 à 99 salariés --> 50€
 - de 100 à 499 salariés --> 150€
 - plus de 500 salariés --> 500€

Faites passer le mot : nous acceptons les dons en ligne ou par chèque !

Bibliographie

Ce document a été rédigé à l'aide de la documentation suivante :

- Deloitte Conseil, Le potentiel de développement économique durable de la Guyane, novembre 2018, https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/fr/Documents/sustainability-services/deloitte_developpement-economique-durable-guyane_.pdf
- SocioEco, Redéfinir l'économie à partir du territoire, dossier, http://www.socioeco.org/bdf_axe-9_fr.html
- OCDE, Rapport sur le cadre de l'OCDE pour une croissance inclusive, mai 2014, https://www.oecd.org/fr/rcm/IG_MCM_FRENCH.pdf
- Le réseau des MLCC, Les monnaies locales favorisent l'économie de proximité, l'autonomie locale et la solidarité, Thierry Brugvin, octobre 2019, <https://monnaie-locale-complementaire-citoyenne.net/les-monnaies-locales-favorisent-leconomie-de-proximite-lautonomie-locale-et-la-solidarite/>
- Habiter autrement, Les monnaies locales, une monnaie citoyenne, dans Promouvoir un éco-village en Afrique, mars 2018, https://www.habiter-autrement.org/37-ecovillage-afrique/77_eco-afro.htm
- Documents explicatifs du logotype et des coupons-billets de Kwaks rédigés par Nicolas "SCIMO" Quillot
- Autres documents internes de l'association (statuts, charte de valeurs, charte graphique...)

Nos partenaires



Et bien d'autres encore prennent part à cette aventure...



Association Kwak Lagwiann
Avril 2020